

**Commune de Rombas**  
**Département de la Moselle**  
**Arrondissement de Metz-Campagne**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 2024/09/17**

Date de la convocation : 20 septembre 2024	La séance débute à 18h30 et se termine à 19h00	Acte exécutoire à compter du : 30 septembre 2024	Affichée en Mairie le : 30 septembre 2024
---	--	--	---

**Conseillers élus : 29**

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 20**

**Étaient présent(e)s (20)**

M. FOURNIER Lionel, Président  
M. RISSER Charles  
Mme WAGNER Veronica  
M. NOBILE Didier  
Mme MUHLMANN Aude  
M. DUMON Joël  
Mme KRAOUCHE Bakhta

Mme KEUVREUX Anita  
Mme COLOMBEY Fabienne  
M. CHARO Michel  
M. RUPPERT José  
M. BARBARAS Pascal  
Mme BALZER Lise  
Mme DA ROCHA Maria

M. PELTIER Xavier  
M. DOLBEAU Jonathan  
Mme GATTO Josiane  
Mme INTERRANTE Rose Marie  
M. VILLA Victor  
Mme STEINBACH Danielle

**Étaient absent(e)s avec procuration (9)**

Mme MACAIGNE Christèle procuration à Mme WAGNER Veronica  
M. MARRELLA Vincent procuration à M. DUMON Joël  
Mme OUTOMURO Clotilde procuration à M. RISSER Charles  
M. SAUDRY Thierry procuration à M. NOBILE Didier  
Mme BENCI Monique procuration à Mme DA ROCHA Maria  
M. IORFIDA procuration à M. RUPPERT José  
M. IAFRATE Michel procuration M. PELTIER Xavier  
Mme MOLINA Angélique procuration M. DOLBEAU Jonathan  
M. BEN ARIF Samir procuration à Mme INTERRANTE Rose Marie

**Était absent(e)s excusé(e)s (0)**

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

**17. Vente d'une parcelle Rue Berlioz**

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à une régularisation foncière au niveau de l'immeuble en copropriété situé à ROMBAS, 2A avenue Hector Berlioz.

En effet, dans le cadre d'un futur règlement de copropriété modificatif (l'esquisse d'étage d'origine ne correspondait plus à la situation actuelle des lieux en raison de travaux effectués au niveau du local commercial « Pharmacie »), MOSELIS a donc fait intervenir un géomètre pour effectuer un relevé parcellaire de l'existant.

Ce relevé, établi le 30 août 2018 par la société de géomètres experts CARTAGE, a indiqué notamment qu'une partie de la descente menant au sous-sol de l'immeuble appartient à la Commune de ROMBAS.

C'est pourquoi Moselis a sollicité notre accord pour effectuer cette régularisation par la vente de la Commune au syndicat des copropriétaires de l'immeuble, de la parcelle cadastrée section 28 n°873/5, d'une contenance de 00a 23ca correspondant à une partie d'accès au stationnement souterrain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la vente à l'euro symbolique de la parcelle communale cadastrée section 28 n°873/5, d'une contenance de 00a 23ca au syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé à ROMBAS, 2 A Avenue Hector Berlioz

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer pour le compte et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la vente.

**DESIGNE** l'office notarial de Me Pascal CONRADT, situé à ROMBAS pour la rédaction des actes à intervenir.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Rombas, le 27 septembre 2024

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU